

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10.01.2018

Dossier complet le :

06.02.2018

N° d'enregistrement :

2018-297

#### 1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITE DE TOURISME EQUESTRE ET CREATION DE PARCAGE DES CHEVAUX

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE LA FAUTE SUR MER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Patrick JOUIN, Maire de La Faute sur mer

RCS / SIRET

218150307600018

Forme juridique

commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Item 44 alinéa d)	Équipements de loisirs et aménagements associés.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un bâtiment de tourisme équestre associé à la création d'enclos pour animaux. Le projet se situe dans la zone de solidarité. Ce secteur a fait l'objet d'une démolition de 522 maisons par l'État en 2011 et 2012. La commune de La Faute sur Mer a initié en 2012 un vaste programme de re dynamisation de la commune. Ce programme consiste à la création d'un golf 9 trous dans la zone de solidarité, la création d'un parc urbain dans l'ancien camping municipal, la création de 3 carrefours routiers et la mise en place d'un équipement de tourisme équestre. La création du golf s'est déroulée en 2014 - 2015. Il est ouvert au public depuis l'été 2016. Les carrefours ont été réalisés en 2016 et 2017. Ils ne constituent que des aménagements de sécurisation de la voiries sans incidence sur l'environnement. Le projet de parc urbain est en cours d'instruction réglementaire. Il est situé dans un secteur du centre bourg très différencié de celui où se situe l'équipement de tourisme équestre.. Lors de la création du golf en 2015, le projet équestre n'était qu'au stade de l'intention. Le maître d'ouvrage n'avait alors aucun élément de programmation permettant de constituer un dossier global au sens de l'article L122-1 du code de l'environnement. Seul la révision du PLU a permis d'anticiper le projet en l'inscrivant dans le document de programmation. Aussi, le périmètre du projet se limite à l'emprise du bâtiment et aux enclos périphériques.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le Sud Vendée Littoral est un territoire reconnu dans l'élevage des chevaux. La création d'une activité équestre avec un accès sécurisé à la plage et à proximité des structures d'hébergement permet d'envisager la création d'une destination «cheval» sur ce territoire. La commune de La Faute sur Mer a donc souhaité construire un centre équestre dans la zone de solidarité sur les parcelles issues de la déconstruction des maisons et mise à la disposition de la commune par l'Etat.

Ce projet répond à 2 objectifs

Développer l'attractivité touristique en créant de nouveaux produits et en améliorant la structuration de l'offre

Le Sud Vendée Littoral ne bénéficie pas d'offre touristique alliant la pratique loisir de l'équitation et la découverte du littoral.

Le centre se situe à quelques centaines de mètres de 4 grands sites naturels protégés. En partenariat avec les gestionnaires de ces espaces protégés et sensibles (Réserve Naturelle Nationale de la Belle Henriette, Réserve domaniale de la Pointe d'Arçay, Forêt Domaniale et Conservatoire du Littoral), le programme d'activités de la structure associe le plaisir de l'équitation et découverte de l'environnement.

Les éléments de construction du centre sont naturellement en bois européen sans traitement et durable (douglas, châtaignier, épicéa). L'intégration du centre dans son environnement naturel sera respectée et permettra de conserver la qualité paysagère de ces espaces boisés. Les flux financiers générés par le centre restent dans l'économie locale : cours, fournisseur, équipement,

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La construction de l'équipement est prévue sur 6 mois. Le système constructif n'engendre pas de nombreux approvisionnement.

Les éléments sont construits en atelier et montés sur site.

Les travaux seront réalisés en dehors de la saison estivale

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'équipement est de petite dimension dont le principal enjeu est de proposer une offre touristique autour du cheval et de l'équitation adaptée aux publics en séjour dans le Sud Vendée Littoral.

Cette infrastructure a été voulue simple et fonctionnelle afin d'installer un professionnel qui aura pour objectif le développement de son activité équestre dans le respect de l'environnement naturel.

Le projet a la particularité de ne pas comporter pas de box ou d'animaux en espaces clos afin d'être conforme au PPRL. C'est pourquoi un bac étanche de 30 m3 (container) sera installé aux abords du bâtiment afin de recevoir les crottins issu du balayage des espaces de préparation des animaux. Les animaux sont tous en extérieur dans des paddock avec un abris en auvent. Le traitement des crottins et urines se fait naturellement dans la prairie.

Le projet doit permettre d'accueillir tous les publics pour des programmes variés :

- Des cours toute l'année et pour tous les niveaux dans une carrière sablée
- Des balades en toute saison, de 30mn (pour les poneys en main), une heure, deux heures, une demi-journée
- Des stages de perfectionnement

Il sera composé des éléments suivants :

- Un bâtiment avec locaux de stockage, sellerie et salle d'accueil du public
- Un abris donnant sur la prairie pour les poneys dans la partie Sud du local de stockage du foin ajouré face Ouest.
- Un manège
- Un bâtiment fourrage et matériel
- Des paddocks pour les chevaux
- Un espace de stationnement sur voirie existante et sur prairie sans aménagement spécifique (pas de modification de l'Etat de surface, privilégiant les stationnements longitudinaux sur voirie car elles ne sont plus utilisées.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Convention de mise à disposition des terrains acquis sur fond Barnier signé le 11 décembre 2016

Permis d'aménager déposé le 18 décembre 2017 en cours d'instruction

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin des trois mats  
85460 LA FAUTE SUR MER

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 4 6 ° 19 ' 04 " 6 Lat. 0 1 ° 18 ' 22 " 2

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LA FAUTE SUR MER
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inventaire zone humide réalisé en 2015 lors de l'élaboration du PLU
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL approuvé le 28 avril 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à 100 m du site natura 2000 FR 5200659 FR 5410100
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du bâtiment est sur une ancienne voirie en bicouche. Le projet ne modifie pas le terrain naturel. Les enclos sont situés sur des friches de démolition d'un intérêt environnemental faible. Le parcage des animaux n'engendre pas une dégradation supplémentaire de ces milieux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les secteurs du projet et des zone d'épandage sont classés RN au Plan de Prévention des Risques naturels Littoraux de La Faute sur Mer approuvé le 28 avril 2017. Il peut être autorisé au titre de l'Article 2.1.2 - Modes d'occupation des sols et travaux admis sous conditions - les implantations nouvelles d'équipements publics liés à des activités de plein air (sportives, récréatives et/ou de loisirs), sous réserve de la réalisation d'une étude hydraulique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les odeur éventuelles engendrées par les chevaux se dispersent sous les vents dominants donc vers l'estuaire du Lay. Le mode de gestion sans espace clos et sans animaux en box permet de ne pas avoir de fumiers et élimine ainsi les odeurs nuisibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les animaux sont tous en extérieur dans des enclos avec un abris en auvent pour se protéger des intempéries. Les crottins et urines se dégradent naturellement dans la prairie. Les crottins collectés aux abords du bâtiment (préparation des animaux) sont stockés en container étanche et couvert (200L/j soit 6 m3/mois) . Ce mélange de crottin, poussière et sable sera épandus dans les champs de culture maraîchère (2ha) et les jardins familiaux situés à proximité du centre. Les très faibles volumes collectés sera très largement couvert par la demande et les surfaces disponibles.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets issus de l'accueil du public seront collectés et traités dans le cadre du service de collecte des ordures ménagères.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation de la fréquentation humaine dans un secteur à l'abandon.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Comme indiqué au 6.1, et au vu de l'état initial et des aménagements prévus, le projet n'a pas d'impact notable sur la biodiversités.

A titre d'information, le projet s'inscrit dans une démarche plus large de reconquête des friches de démolition. Ainsi la création de 3 mares sur le Golf, au Nord du Projet, et de 2 mares dans la zone de maraîchage au Sud de projet sera complété par le creusement d'une mare à proximité des enclos à chevaux favorable au maintien du Pélobate Cultripède, espèce faisant l'objet de mesures de protection particulières. Une population résiduelle subsiste au Nord et au Sud de la commune du projet (Belle Henriette et Pointe d'Arçay). La création de ces mares permet d'obtenir la continuité nécessaire à la survie de l'espèce. Une démarche d'accompagnement pour la création de ces mares est engagée avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. En parallèle de cette action, il a été installé en 2017 des abris à Chiroptère dans le secteur du projet. L'occupation de ces abris sera favorisée par la présence des chevaux qui attirent de nombreux insectes faisant partie du régime alimentaire des Chiroptères. Enfin, la biodiversités est globalement augmentée par la création d'une plus grande diversité d'habitats naturels grâce à l'activité équestre : prairies paturées dans les enclos, boisements dans les parties hautes, arbustes dans les petites unités foncières.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans un secteur urbanisé ayant fait l'objet de la démolition de 522 maisons par l'État dans le cadre du Fond Barnier. Cette action a conduit à créer des friches. Le milieu est resté rudéral et peu diversifié. Un diagnostic environnemental réalisé en 2016 classe ces terrains en terrain vague sans intérêt particulier des différents groupements faunistiques et floristiques. Le projet permet de redonner à ces terrains un usage permettant d'améliorer la diversité des habitats naturels : prairies paturées, boisements, sous bois et haies arbustives. La présence des chevaux apporte la matière organique nécessaire au développement des insectes proies d'insectivores en déclin (chouette chevêche, pie grièche grises, mésanges huppées) et de nombreuses chauve-souris. Le bâtiment est implanté sur une ancienne voie goudronnée. Le projet n'aura pas impacts négatifs sur l'environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Études préalables - Diagnostic faune et flore - OuestAm septembre 2016 Plan de localisation des zones de maraîchage/jardinage.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA FAUTE SUR MER

le, 5 février 2018

Signature

**Le Maire,**

**Patrick JOUIN .**



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

